

**Monsieur Gérard Larcher
Président du Sénat**

Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Paris, le 2 février 2011

Objet : Evaluation du dispositif d'encadrement de l'activité des représentants d'intérêts

Monsieur le Président,

Suite à l'adoption, en octobre 2009, par le Bureau du Sénat, de « *règles visant à encadrer l'activité des groupes d'intérêt* », il avait été annoncé qu'un bilan en serait fait un an après son entrée en vigueur. Notre association, qui poursuit ses travaux sur ce dossier, se propose d'y contribuer et a donc établi un premier bilan dont vous trouverez ci-joint une copie.

S'il constitue un progrès, le dispositif actuel ne nous semble pas encore à même de donner aux électeurs une information précise sur les intérêts réellement présents au Parlement, sur les moyens financiers et humains mis en œuvre et sur les positions défendues par les acteurs. Dès lors, il ne permet pas d'atteindre le principal objectif : créer les conditions de la confiance en éclairant les citoyens sur les acteurs auditionnés et les éléments pris en compte par les parlementaires pour étayer leurs délibérations et leurs votes.

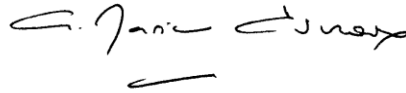
Des aménagements nous semblent devoir être apportés au registre. Plus généralement, des règles de transparence et de redevabilité, applicables autant aux parlementaires, à leurs collaborateurs et aux personnels de l'Assemblée nationale et du Sénat qu'aux seuls représentants des groupes d'intérêts, devraient être mises en place. Il nous semble par ailleurs important d'initier une réforme globale, coordonnée entre l'Assemblée nationale et le Sénat, précédée d'une discussion publique associant des acteurs du monde politique, de la vie

économique et sociale, des experts et des acteurs de la société civile intéressés à la question et conduisant à une modification du règlement de chaque assemblée.

Restant à votre disposition pour vous apporter tout éclairage ou soutien utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Daniel Lebègue
Président



Anne-Marie Ducroux
Administratrice, rapporteur du dossier lobby

P.J. : Bilan de Transparence International France et communiqué de presse publié 2 février 2011

Transparence International France est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la transparence et à l'intégrité de la vie publique et économique.

A travers l'action de plus d'une centaine de sections affiliées réparties dans le monde entier, ainsi que de son secrétariat international basé à Berlin, en Allemagne, TI sensibilise l'opinion aux ravages de la corruption et travaille de concert avec les décideurs publics, le secteur privé et la société civile dans le but de la combattre.

www.transparence-france.org / www.transparency.org